

**Vaseline Pâte neutre. Usages pharmaceutiques et cosmétiques. Pharmacopée Européenne.**

## PERFORMANCES

Les VASELINES PATES CODEX C1 C1M, B5 et C2 répondent aux exigences de la Pharmacopée Européenne 5<sup>ème</sup> édition addendum 5.1.

Origine matière première (conformément à l'arrêté du 8 avril 1998) : minérale. Elle n'est donc pas concernée par les réglementations sur les OGM et l'ESB.

## AVANTAGES

Les VASELINES PATES CODEX sont des substances onctueuses et pâteuses obtenues par mélange de cires et d'huiles de Vaseline.

Elles sont solubles en toutes proportions dans le benzène, le trichloréthylène, le sulfure de carbone, le xylène, l'éther et le chloroforme.

Elles sont également solubles dans les huiles minérales et végétales (sauf ricin). Elles sont insolubles dans les alcools, glycols et eau.

## UTILISATIONS

Préparations pharmaceutiques, médicinales, cosmétologiques et vétérinaires. Graissage de matériels de l'industrie agro-alimentaire.

Caractéristiques	Unités	Méthodes	Codex C1	Codex C1M	Codex B5	Codex C2
Aspect	-	Visuel	Onctueux	Ferme	Filante	Ferme
Odeur	-	-	Néant	Néant	Néant	Néant
Couleur	-	Visuel	Blanche	Blanche	Blanche	Blanche
Goût	-	-	Néant	Néant	Néant	Néant
Point de goutte	°C	Mettler	54-64	46-52	49-54	35-70
Pénétrabilité à 25°C	-	NF T 60-119	170-200	175-195	210-260	160-190
Masse volumique à 20°C	g/cm3	NF T 60-101	0.850	0.84 0	0.865	0.865

*Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.*

Ref. documentaire : VIII-105-ICEN-1509  
Date d'édition : 17/09/2015